



Creation entreprise individuelle

Par **gaetan53**, le **08/08/2010 à 18:37**

Bonjour,
Je suis demandeur d'emploi et j'ai le projet de créer mon entreprise (entreprise individuelle), je viens de trouver un local, pour établir le bail date d'effet le 15/08 le propriétaire me demande le justificatif d'immatriculation de l'entreprise, je ne pourrai exploiter mon activité seulement après les travaux réalisés dans le local, la date début d'activité est prévue 01/10/2010, le bail partira du 15/08 et début activité le 01/10/2010.
Pour immatriculer l'entreprise, dois-je mettre début activité le 01/10 ou bien le 15/08? Si je mets le 01/10/2010 le propriétaire peut-il me faire le bail à partir du 15/08? y a-t-il une clause qu'il doit notifier dans le bail du fait que je ne pourrai exploiter qu'à partir du 01/10?
Dans le cas où je dois l'immatriculer à la date du 15/08 ce qui signifie début activité le 15/08 et les assedic s'arrêteront à cette date de me verser mes indemnités alors que je débuterai mon activité le 01/10, donc j'aurai aucun revenu entre le 15/08 et 01/10, dois-je dire aux assedic début activité le 01/10?
Par avance, merci.
Cordialement

Par **fabienne034**, le **09/08/2010 à 11:33**

bonjour, vous pouvez vous inscrire maintenant et débiter votre entreprise plus tard surtout dans le cas d'une société.
pour tout savoir sur les sociétés: <http://www.fbIs.net/STATUTS.htm>
pour tout savoir sur l'autoentrepreneur: <http://www.fbIs.net/autoentrepreneur.htm>
pour tout savoir sur l'entreprise individuelle (fortement déconseillé): <http://www.fbIs.net/commerceindividuel.htm>

Par **gaetan53**, le **10/08/2010 à 08:11**

Bonjour,
Je vous remercie de votre réponse
Bonne journée